

INFORMATIONS COMMUNALES



SEPTEMBRE 2020

Prochaine séance du Conseil général

La prochaine séance du Conseil général se déroulera **le mardi 6 octobre 2020 à 20h00** à la salle polyvalente de Cousset. L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 5 décembre 2019.
2. Elections du/de la président/e, du/de la vice-président/e et d'un/e scrutateur/trice suppléant/e du Conseil général.
3. Election complémentaire à la commission de naturalisation.
4. Election complémentaire à la commission spéciale du Conseil général pour le projet global école – sport – administration.
5. Comptes 2019 :
 - a. Présentation des comptes 2019.
 - b. Présentation du rapport de l'organe de révision BDO par la commission financière.
 - c. Rapport de la commission financière.
 - d. Approbation des comptes 2019.
6. Rapport de gestion du Conseil communal.
7. Détermination du nombre de conseillers communaux pour la législature 2021-2026.
8. Adoption du règlement communal des finances.
9. Adoption du règlement communal relatif à la distribution d'eau potable.
10. Crédit d'investissement pour un concours d'architecture pour la construction d'une école et la transformation du centre scolaire de Cousset
11. Échange de terrain pour la création du bassin de rétention à Mannens.
12. Informations du Conseil communal.
13. Réponses du Conseil communal aux questions ouvertes du 5 décembre 2019.
14. Divers.

En application des articles 51bis et 9bis de la Loi sur les communes, les séances du Conseil général sont publiques. Des sièges seront mis à disposition des personnes qui souhaitent assister aux débats.

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant le Conseil général peuvent être consultés sur le site internet et au Bureau communal, durant les heures d'ouverture, dix jours avant la séance.



*La séance ordinaire du budget 2020 est planifiée pour **le jeudi 3 décembre 2020 à 20h00** à la salle polyvalente de Cousset.*

Place d'apprentissage d'employé(e) de commerce à l'administration communale

La commune de Montagny offre l'opportunité à un/e jeune d'effectuer un apprentissage dans un cadre moderne et cherche pour l'été 2021

Un/e apprenti/e employé/e de commerce type E ou M

Nous demandons :

- La fréquentation des classes pré-gymnasiales ou générales du CO.
- De bons résultats scolaires.
- De la précision et de la discrétion.

Les candidatures, avec curriculum vitae, copies des résultats scolaires et photo sont à adresser au secrétariat communal de Montagny / FR, case postale 60, 1774 Cousset, **jusqu'au 30 septembre 2020.**

RECHERCHE D'UN MEMBRE POUR LE CONSEIL DES PARENTS

Le Conseil communal est à la recherche d'un membre pour le Conseil des parents. Dans la mesure du possible, il faudrait une personne domiciliée à Mannens.

Selon la loi scolaire, le Conseil des parents permet l'échange d'informations et débat de propositions portant sur la collaboration entre l'école et les parents ainsi que sur le bien-être des élèves et leurs conditions d'étude. Il est consulté dans les affaires scolaires de portée générale pour lesquelles le rôle ou l'avis des parents est important. Il n'a pas de compétence décisionnelle.

Pour les personnes intéressées, veuillez-vous adresser à l'administration communale : office@montagny-fr.ch

Election complémentaire au Conseil communal

2ème tour le dimanche 27 septembre

Résultat du 1^{er} tour de l'élection communal du dimanche 6 septembre

Ont obtenu des **suffrages** :

194 : Baillet Yannis, 1975, informaticien, Cousset

181 : Bersier Anne, 1966, juriste médiatrice FSM, Mannens

99 : Wolf Christian, 1970, termineur en habillage horloger, Grandsivaz

29 : André Thierry, 1969, formateur, Cousset

Aucun candidat n'ayant atteint la majorité absolue, il n'y a pas d'élu. En application de la loi sur l'exercice des droits politique, peuvent participer au second tour de scrutin les personnes non élues au premier tour, à concurrence du double des sièges qui restent à pourvoir.

Comme il reste deux sièges à pourvoir, les quatre candidats participent au second tour. Pour rappel, le second tour de scrutin se déroulera le dimanche 27 septembre 2020, selon le mode de scrutin majoritaire (majorité relative).

Nous attirons l'attention des électrices et des électeurs que **seul un bulletin de vote** peut être inséré dans l'enveloppe. Chaque bulletin de vote est à cet effet muni de deux lignes permettant d'ajouter un/une candidat/e si souhaité.

Les bulletins de vote en double dans une enveloppe entraînent leur nullité et ils ne seront pas pris en compte.

GUICHET VIRTUEL

Un nouveau service est à disposition de la population.

Il s'agit du guichet virtuel disponible en ligne sur le site internet de la commune www.montagny-fr.ch

Par ce biais, vous pouvez commander des cartes CFF, demander des attestations diverses, changer l'adresse dans la commune, annoncer une arrivée ou un départ de la commune. Un module de paiement en ligne est également disponible avec la plupart des cartes de crédit disponibles sur le marché, également avec Twint.